

Session d'information publique

30 novembre 2005



Recueil d'information pour le participant

Saint-Félicien

Table des matières

QU'EST-CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL	3
DÉMARCHE.....	4
UN COMITÉ POUR IMPLANTER LA DÉMARCHE	4
LES ÉTAPES	5
ÉTAPE 1 : LE DIAGNOSTIC	5
ÉTAPE 2 : L'INFORMATION	5
ÉTAPE 3 : PRÉPARATION DES OUTILS	5
ÉTAPE 4 : LES POLITIQUES MUNICIPALES.....	5
ÉTAPE 5 : LES CONSULTATIONS PUBLIQUES	5
ÉTAPE 6 : LA VISION LONG TERME	5
ÉTAPE 7 : LES PROJETS	5
ÉTAPE 8 : LE PLAN D'ACTION.....	5
ÉTAPE 9 : L'ADOPTION PAR LA MUNICIPALITÉ	5
ÉTAPE 10 : LA RÉALISATION ET LE SUIVI	5
L'ÉCHÉANCIER.....	6
LES ENJEUX	7
1. MILIEU DE VIE.....	7
2. POPULATION ET HABITUDES DE VIE	8
3. ÉCONOMIE.....	9
LES SÉANCES DE CONSULTATIONS PUBLIQUES.....	11

Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local

À la suite de la rencontre internationale du Sommet de la Terre à Rio, en 1992, plus de 130 pays se sont engagés à élaborer et appliquer des stratégies de DD. Ils ont signé une entente en vue de la mise en oeuvre nationale, régionale et locale du DD. D'où l'A 21, c'est-à-dire un agenda de DD pour le XXI^e siècle¹.

Faire un Agenda 21 local, c'est élaborer un plan d'action impliquant autant le présent que le futur. Ce plan d'action proposera des grandes orientations et des projets concrets qui seront pris en charge par des promoteurs et présenté au Conseil de ville en juin 2006, afin qu'il soit adopté et intégré. Ainsi, un Agenda 21 local, ça commence par les besoins et la vision de la population et ça se termine entre les mains de promoteurs et de l'administration municipale afin que l'application s'intègre complètement aux activités de la ville. C'est donc l'occasion unique pour vous de **prendre part aux décisions** et d'être présent pour le développement de votre localité. L'Agenda 21 local donne le pouvoir aux citoyens, maintenant, puisqu'ils sont au centre de la démarche.

Selon le comité de parrainage de Saint-Félicien, faire un Agenda 21 local, c'est une façon efficace et audacieuse de rassembler toute la population (élus, entreprises privées, organisations publiques, organismes sans but lucratif) autour des enjeux qui concernent Saint-Félicien, afin de trouver ensemble des solutions concrètes et des grandes orientations pour assurer que son développement représente nos intérêts.

Saint-Félicien est la première ville de la région à accueillir un tel projet. Il n'en tient qu'à vous pour qu'il devienne un exemple de développement durable au Québec. La population toute entière est au cœur même du projet et vous serez invités à plusieurs reprises en 2006, à venir exprimer votre vision et vos opinions.

Un Agenda 21 local, est un programme d'actions dans lequel les citoyens d'une communauté précisent leurs objectifs de développement durable et la manière de les atteindre².

¹ **Gagnon C., Arth É.**, État des lieux de la communauté de Saint-Félicien dans une perspective de développement durable et viable : un premier pas vers un agenda 21 local, UQAC, 2005

² **Blais P., et Caron A.**, Agenda 21 local, schéma d'aménagement et de développement, plan d'urbanisme : trois outils d'une même démarche?

Démarche

Un comité pour implanter la démarche

Un comité de parrainage de l'Agenda 21 local de Saint-Félicien a été formé dès l'engagement de la ville de Saint-Félicien. Les membres se rencontrent deux fois par mois en moyenne, dans le but d'élaborer et de planifier les actions. Ces gens représentent quatre secteurs :

- Volet économique
 - 2 personnes possédant leur entreprise et 1 représentant d'un organisme de développement économique
- Volet social
 - 4 personnes impliquées avec les jeunes, avec les femmes, avec les aînés et dans le secteur de la santé
- Volet environnement
 - 4 personnes soucieuses de l'environnement provenant des secteurs du tourisme, de l'éducation et de l'entreprise agricole
- Volet municipal (*observateurs*)
 - 2 élus: un conseiller municipal et le maire
- Des ressources externes
 - Une équipe de professionnels en développement durable, accompagné d'un agent de liaison pour assurer la diffusion et du directeur général de la ville pour assurer la cohésion entre le projet et les réalités de la municipalité.
 - Les ressources externes supportent le comité afin de faciliter la démarche.

Le comité de parrainage de l'Agenda 21 local vous informera de l'avancement de sa démarche de développement durable et vous invitera à participer activement tout au long de l'année dans les médias et à partir d'une liste de diffusion de courriels. Si vous souhaitez vous abonner à cette liste, vous pouvez laisser votre nom à l'entrée ou nous écrire à l'adresse suivante : rdumais@cstfelicien.qc.ca

Les étapes

Étape 1 : Le diagnostic

Étude des lieux et réalisation d'un diagnostic

Étape 2 : L'information

Tenue des séances d'information avec la population

Étape 3 : Préparation des outils

Élaboration d'une grille d'analyse de projets, d'un formulaire de présentation de projets et des invitations à présenter des projets ou des orientations.

Étape 4 : Les politiques municipales

Arrimage entre le plan d'aménagement et la démarche

Étape 5 : Les consultations publiques

Préparation et tenue des séances de consultations publiques

Étape 6 : La vision long terme

Formuler les grandes orientations à partir des résultats des séances de consultation publique.

Étape 7 : Les projets

Cueillette (durant et après les séances), analyse (à l'aide de la grille) et sélection des projets à intégrer au plan d'action.

Étape 8 : Le plan d'action

Acceptation du plan d'action par la population en consultation publique.

Étape 9 : L'adoption par la municipalité

Proposition au Conseil de Ville.

Étape 10 : La réalisation et le suivi

Réalisation des projets par les promoteurs et suivi.

La plupart de ces étapes nécessite votre participation. Nous vous inviterons à y prendre part tout au long de l'année.

L'échéancier

Étape	Description	2005			2006									
		oct	nov	dec	jan	fev	mars	avril	mai	juin	juill	août	sept	oct
1.	Diagnostic													
2.	Information	x	x											
3.	Préparation des outils	x	x	x										
4.	Arrimage aux politiques			x	x									
5.	Consultations publiques					x	x							
6.	Formuler les orientations						x	x						
7.	Analyse de projets et sélection							x	x					
8.	Plan d'action								x	x				
9.	Proposition au Conseil municipal									x				
10.	La réalisation et le suivi											x	x	x

Note :

Il est probable que l'échéancier se modifie tout au long du processus, et surtout à l'étape 9, où il est question de faire accepter le Plan d'action par le Conseil de Ville afin qu'il s'engage à respecter son contenu. Cette étape peut donc prendre plus de temps et ainsi retarder la réalisation des projets.

Les enjeux

Faire un Agenda 21 local, c'est développer un programme d'actions répondant aux enjeux vécus sur le territoire. Ainsi, il faut cibler les enjeux et les priorités pour le développement durable de la ville. Le comité de parrainage en a fait sa première étape et voici les détails des objectifs qu'il s'est fixé pour son plan d'action. Les éléments sont présentés aléatoirement, sans être en ordre de priorité.

Objectifs découlant des enjeux de la ville de Saint-Félicien :

1. Milieu de vie

- Faciliter l'accès à la propriété et la mixité sociale
 - La disponibilité est bonne (72 % des habitations sont possédées et 28 % sont louées), mais il y a peu de diversité parmi les logements existants
 - Le prix des maisons est de 41 % moins élevé que dans les grands centres
 - Encourager la diversité des habitations afin de favoriser l'établissement des jeunes
 - Préserver la tranquillité des quartiers résidentiels

- Protéger et mettre en valeur l'Ashuapmushuan
 - Les citoyens s'identifient particulièrement à l'Ashuapmushuan, un cours d'eau qui traverse la ville de part en part
 - Permettre la mise en place d'une promenade sur le bord de l'Ashuapmushuan tel que priorisée dans de récents sondages populaires concernant la revitalisation du centre-ville
 - Vérifier les impacts
 - Favoriser l'accès à la rivière

- Intégrer les rivières à l'image de la ville
 - Mettre en valeur l'omniprésence du milieu naturel dans le mode de vie des Félicinois et dans l'approche marketing reliée au tourisme
 - Mettre en valeur les rivières et milieux naturels par des infrastructures pour accueillir le tourisme d'aventure
 - Éviter la privatisation complète des berges

- Instaurer des politiques municipales de protection de l'environnement
 - Les boisés et les cours d'eau de la collectivité sont peuplés d'espèces aviaires et halieutiques diversifiées
 - Assurer la présence de ces richesses pour les décennies à venir et les générations futures

- Maintenir la qualité de l'eau potable
 - Rendre l'ensemble des habitations conformes aux politiques municipales
 - Demander le remplacement du diffuseur d'effluent de SFK Pâtes, qui est la propriété du ministère de l'environnement
 - Voir à la surveillance et le nettoyage des zones d'entreposage de véhicules motorisés usagers qui peuvent être une source de contamination
- Développer le réseau cyclable urbain et un réseau piétonnier
 - Le réseau cyclable à l'intérieur du périmètre est jugé inadapté et nettement insuffisant. La marche y est très difficile en raison du trafic routier et du peu de trottoirs
 - Déterminer les besoins et désirs de la population
- Rapprocher les politiques de zonages des désirs des citoyens
 - Connaître le genre de ville que les citoyens veulent que Saint-Félicien devienne
 - Éviter que la nouvelle voie de contournement ne draine vers elle le développement commercial et résidentiel, ni en constitue une nuisance pour les activités agricoles
 - Utiliser (et éventuellement modifier) le schéma d'urbanisation pour bien planifier et canaliser le développement résidentiel
- Adapter continuellement les infrastructures culturelles et de loisirs
 - 28 infrastructures ou services à caractères aussi bien culturel, sportif que de loisirs, privés et publics existent sur le territoire
 - Assurer leur popularité et leur pérennité
 - S'assurer que les besoins de toute la population sont toujours desservis
- Dynamiser la vie communautaire
 - Plus d'une centaine d'organismes à but non lucratifs oeuvrent sur le territoire
 - Assurer leur pérennité
 - S'assurer que les besoins de toute la population sont toujours desservis

2. Population et habitudes de vie

- Adapter continuellement les services de santé
 - Les services de santé sont bien desservis sur le territoire
 - Planifier leur adaptation au phénomène de vieillissement de la population
- Planifier le soutien et la sécurité des personnes âgées
 - S'assurer que les infrastructures en place répondent à leurs besoins
 - S'assurer que le cadre de ville bâti est adapté à leurs besoins
- Encourager la participation aux activités politiques municipales
 - Améliorer la qualité de l'information diffusée dans les médias
 - Augmenter le niveau de connaissance de la population face aux outils de la politique municipale
 - Sensibiliser la population à l'importance de participer à la démocratie
 - Encourager une représentation politique équilibrée (genre et âge)

- Promouvoir et faciliter l'utilisation des moyens de transports alternatifs à la voiture
 - Promouvoir les modes de transport collectif disponibles à Saint-Félicien tel que *Allô-transport*
 - Promouvoir les bienfaits sur la santé de la marche et de l'utilisation du vélo
 - Informer la population sur les impacts environnementaux découlant de l'utilisation de la voiture

- Freiner l'étalement urbain
 - Agir maintenant pour éviter les conséquences du phénomène de l'étalement urbain à Saint-Félicien
 - Utiliser (et éventuellement modifier) le schéma d'urbanisation pour bien planifier et canaliser le développement résidentiel
 - Diminuer les effets de la reconversion des résidences secondaires en résidences primaires puisqu'elles contribuent à modifier la composition sociale des secteurs, à augmenter la demande en service public et est une menace potentielle pour la qualité des cours d'eau

- Encourager l'établissement des jeunes après leur scolarité
 - La répartition de la scolarité dans la population est plus concentrée au niveau des études techniques et des métiers
 - Diversifier les emplois offerts afin de pouvoir attirer les jeunes après leur scolarité
 - Encourager l'entrepreneuriat chez les jeunes finissants

- Répondre aux aspirations des jeunes et favoriser un bilan migratoire positif
 - Offrir une qualité de vie intéressante et attirante pour les jeunes
 - Planifier la relève
 - Favoriser l'équité intergénérationnelle
 - Offrir un milieu socioculturel dynamique et adapté aux désirs des jeunes
 - Offrir des emplois de qualité

- Favoriser l'évolution de la taille de la population
 - Instaurer une politique familiale
 - Améliorer l'équilibre travail/famille

3. Économie

- Participer à la revitalisation du centre-ville
 - Profiter de la nouvelle voie de contournement pour revitaliser le centre-ville
 - Favoriser l'occupation du centre-ville par l'organisation d'activités spéciales

- Améliorer la répartition équitable des investissements municipaux
 - La Ville jouit d'une bonne santé financière
 - Investir en santé et bien-être et au fonds spécial de financement pour les activités communautaires
 - Modérer à la concentration des dépenses dans la sécurité, le transport et l'hygiène

- Atteindre un partage de l'emploi plus équitable
 - Les jeunes, les femmes et les aînés présentent des revenus moyens inférieurs à celui des hommes. Aussi, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à être chefs de famille
 - Continuer à travailler avec les groupes fragilisés

- Permettre aux Félicinois de travailler sur le territoire de Saint-Félicien
 - 70% de la population travaille à Saint-Félicien
 - Encourager l'entrepreneuriat local
 - Encourager l'achat local

- Favoriser la rétention des visiteurs dans la ville
 - Les touristes en visite dans la région n'y demeurent pas assez longtemps pour occasionner de véritables retombées
 - Développer l'hébergement, la restauration, l'aménagement du centre-ville et l'organisation touristique pour permettre d'augmenter les retombées du tourisme
 - Fournir les conditions gagnantes pour le développement de l'entrepreneuriat en arrimage avec les objectifs du secteur touristique

- Diversifier le marché de l'emploi
 - Diminuer la dépendance au secteur forestier et ses dérivés
 - Fournir les conditions gagnantes pour le développement de l'entrepreneuriat dans les secteurs non couverts sur le territoire
 - Favoriser le développement de l'écoparc
 - Offrir des emplois de qualité pour les jeunes

- Diminuer le taux de chômage et favoriser l'entrepreneuriat
 - La culture et les valeurs actuelles valorisent et facilitent la recherche d'emplois plutôt que le démarrage d'entreprises.
 - Implanter la culture entrepreneuriale sur le territoire

- Favoriser la cohabitation avec l'agriculture
 - Préserver les activités agricoles le long de la voie de contournement
 - Continuer à valoriser les cultures biologiques

- Améliorer la répartition rural-urbain
 - Répartir les activités industrielles, commerciales et résidentielles équitablement entre le rural et l'urbain

Les séances de consultations publiques

Des séances de consultations publiques seront tenues en février 2006 afin de permettre à la population de participer à la démarche d'Agenda 21 local de Saint-Félicien. L'objectif est de recueillir les perceptions, besoins et projets de la population, des organismes à but non lucratif, des entreprises et de la fonction publique. Voici brièvement le déroulement prévu :

Première séance (durée 1h30):

- Brève introduction sur l'Agenda 21 local et le développement durable
- Présentation des enjeux
- Questions d'éclaircissement du public
- Conclusion

Seconde séance (durée indéterminée):

- Présentation des mémoires et des projets par la population
- Questions et commentaires du public
- Travail sur les enjeux en ateliers
- Retour en plénière
- Conclusion

Nous invitons toute la population à participer à ces séances puisque la compilation des interventions des participants formera la majeure partie du contenu du plan d'action à être adopté par la Ville de Saint-Félicien en juin.

Les séances de consultations publiques représentent le meilleur moyen pour faire connaître votre opinion et l'intégrer à la mise en œuvre d'un plan de développement en accord avec vos besoins et intérêts.

Deux projets d'Agenda 21 locaux au Québec

Outre Saint-Félicien et le CQDD, une autre ville, Sorel-Tracy, participera à ce projet pilote qui réunit plusieurs autres partenaires : le Conseil régional de l'environnement de la Montérégie (CREM), Mme Christiane Gagnon, Ph.D, chercheure du Centre de recherche interuniversitaire sur le développement territorial de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) et M. Jean-Philippe Waaub, Ph.D. du Groupe d'études interdisciplinaires en géographie et environnement régional de l'Université du Québec à Montréal (UQAM).

Notons que ce projet est rendu possible grâce à un financement multipartite de 20 000\$ de la part des deux municipalités impliquées, et de 148 555\$ de la part du Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) et son partenaire financier, le gouvernement du Québec.

Les partenaires :

